

SITUATION SÉCHERESSE

CRISE

USAGES NON ÉCONOMIQUES

En cas de prélèvement direct en cours d'eau, le matériel de pompage est sorti du cours d'eau pendant les périodes d'interdiction

Limitation des usages suivants de 20h à 8h



Arrosage des jardins potagers uniquement par arrosoir au pied des plantes



Arrosage des terrains de compétition engazonnés une fois par semaine

Interdiction des usages suivants



Alimentation/vidange des plans d'eau et biefs*



Lavage des véhicules sauf en station pour impératif sanitaire et avec système de recyclage de l'eau



Nettoyage des façades, toitures, trottoirs**



Alimentation des fontaines en circuit ouvert



Remplissage et vidange des piscines privées



Arrosage des espaces verts***



Arrosage des fleurs et massifs fleuris



Arrosage des pelouses



Pêche en marchant dans l'eau****

*sauf hydroélectricité

** sauf impératif sanitaire ou sécuritaire, et réalisé par une collectivité ou entreprise de nettoyage professionnel

*** sauf îlot de fraîcheur en milieu urbain dense (une fois par semaine de 20h à 8h)

**** sauf plan d'eau et retenues où la pêche est autorisée ou en cas de pêche scientifique ou de sauvegarde



Possibilité de démarche d'adaptation individualisée aux mesures de restriction en flashant le QR code de gauche ou [en cliquant ici](#)

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels en flashant le QR code de droite ou [en cliquant ici](#)

